



**FEDERATION DU RHONE DE LA LIBRE PENSEE
ET D'ACTION SOCIALE**

7, rue Major-Martin 69002 LYON

Librepensee69@orange.fr – www.librepenseerhone

La Libre pensée du Rhône a le plaisir de vous informer :

170 PERSONNES REUNIES A LYON

Samedi 2 novembre 2019,

à l'espace citoyen de la mairie du 8^{ème} arrondissement, 12 avenue Jean-Mermoz

**POUR LA 12EME JOURNEE MONDIALE POUR LE
DROIT A MOURIR DANS LA DIGNITE ORGANISEE**

PAR

L'Association POUR LE DROIT A MOURIR DANS LA DIGNITE



Pour que chacun se voit reconnaître le droit d'aborder sa fin de vie dans le respect des principes de liberté, d'égalité et de fraternité qui fondent notre République.

Car « Il n'y a pas de principe supérieur dans notre République qui oblige les patients en fin de vie à vivre leurs souffrances jusqu'au bout. »

(Site de l'ADMD)

LA RENCONTRE C'EST DEROULE EN PRESENCE DE JEAN-LUC ROMERO-MICHEL, PRESIDENT DE L'ADMD ET DE JEAN-LOUIS-TOURAIN, DEPUTE DU RHONE

LA REUNION A ETE INTRODUITE PAR HUBERT SAPIN, DELEGUE DEPARTEMENTAL, par la présentation des personnalités présentes (Jean-Louis ROMERO-MICHEL, Président de l'ADMD, Jean-Louis TOURAIN) et indiqua que la Libre Pensée, invitée et représentée par Xavier HYVERT, prendrait également la parole. Il fit part de sa satisfaction devant l'importance de l'Assistance (170 personnes dans la salle prêtée gracieusement par la mairie du 8^{ème}) puis rappela les revendications de l'ADMD, et enfin son procéda à un rapide tour d'horizon des actions de l'association dans le Rhône.

Interventions

- **1^{ère} intervention : Fédération du Rhône de la Libre Pensée** (Voir déclaration ci-dessous)
- **2^{ème} intervenant : M. le Président de l'ADMD** qui mis en exergue les obstacles les obstacles cléricaux à la satisfaction de l'exigence majoritaire dans le pays et portée par l'ADMD : le droit de bénéficier d'une aide active à mourir. J-L R-M dénonça les « bêtises » énoncées par la Ministre de la Santé quand elle évoque les conditions d'exercice du droit à mourir dans la dignité en Belgique quand elle colporte qu'il suffirait de demander trois fois à bénéficier pour avoir satisfaction, pour dénoncer ce qu'elle appelle des dérives. Il indiqua qu'il mènera la bataille, avec les adhérents jusqu'au terme de son mandat, qu'il ne resollicitera mais qu'il espère bien obtenir satisfaction. Le Président de l'ADMD souligna à plusieurs occasions dans son propos les liens solides que son association entretien avec la Libre Pensée et insista pour dire qu'il la retrouverait le soir même à Paris à la réunion nationale pour ces 12^{ème} journée internationale.
- **3^{ème} intervenant : M. le Député Jean-Louis Touraine** indiqua qu'il partage les propos tenus par deux intervenants précédant avant de préciser que si effectivement il y a des obstacles au niveau de la hiérarchie religieuse, la grande majorité des catholiques sont favorables au droit à l'aide active à mourir. Il indiqua que si le débat sur l'aide active à mourir, la liberté de choisir sa mort n'a pas eu lieu lors de la révision de la loi bioéthique, ce n'est que partie remise. M ; le *Député* « *compte remettre le couvert très vite* », d'autant qu'il considère que la majorité des députés y sont favorable.

Un sympathique et joyeux apéritif dinatoire clôtura cette initiative parfaitement réussie de l'ADMD.

DECLARATION FEDERATION DU RHONE DE LA LIBRE Pensee, REPRESENTEE PAR XAVIER HYVERT, à l'occasion de la 12ème Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité : réunion publique organisée par l'ADMD, le samedi 2 novembre 2019, à 10h00 à l'Espace citoyen de la Mairie du 8ème arrondissement de Lyon.

Monsieur Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Président de l'ADMD, M. Hubert Sapin, son Délégué du Rhône, Monsieur le Député Jean-Louis Touraine, chers ami(e)s de l'ADMD, Mesdames et Messieurs,

La Fédération du Rhône de la Libre Pensée remercie chaleureusement l'ADMD de cette invitation. Nous sommes fiers d'être au côté de ses adhérents pour cette 12^{ème} journée mondiale pour le **droit de mourir dans la dignité**

Les liens entre la Libre Pensée et l'ADMD sont anciens et puissants. Ils reposent sur une même vision humaine et laïque : le droit de choisir sa destinée en toute conscience.

Ni l'ADMD, ni la Libre Pensée n'ont une vision pessimiste de l'Histoire et de la vie. Bien au contraire, si nous nous préoccupons de la fin de vie, c'est parce que nous voulons une Humanité heureuse qui s'assume pleinement et qui ne permette pas que d'autres dictent nos choix.

Et, comme l'écrivait M. le Député J. L. Touraine :

« Il est temps maintenant de sortir de l'hypocrisie qui prive certains d'une aide souhaitée et qui impose à tous une agonie pénible. Il convient de donner aux malades en fin de vie la libre disposition de leur corps et, c'est essentiel, de leur destin »

Et, mettant vos actes en accord avec vos écrits, vous avez contribué, M. le Député, décisivement au dépôt d'un projet de loi en 2017 dont l'article unique énonce :

« Toute personne majeure et capable, en phase avancée ou terminale d'une maladie incurable, provoquant une douleur physique ou une souffrance psychique insupportable, peut demander, dans les conditions prévues au présent titre, à bénéficier d'une assistance médicalisée active à mourir. »

Ce droit de mourir dans la dignité, que l'ADMD porte haut et fort, est un droit démocratique des plus essentiels.

La Libre Pensée partage pleinement le point de vue de votre Président. Oui, la revendication de la dépénalisation de l'euthanasie est une condition nécessaire, elle n'est plus une condition suffisante.

La problématique de l'IVG nous a ouvert le chemin à parcourir.

Il fallait obtenir la dépénalisation de l'avortement. Et dans ce mouvement, la conscience humaine a obtenu que cela soit considéré comme un acte médical à part entière et remboursé par la Sécurité sociale. Sans cela, le droit à l'IVG serait un droit sans effet. Il ne faut jamais s'arrêter en chemin, si on veut obtenir satisfaction.

Même si on sait que le droit à l'IVG est sans cesse remis en cause par des politiques d'austérité, sous-tendues par des idéologies réactionnaires et obscurantistes.

Et nous savons tous que le droit à mourir dans la dignité a les mêmes adversaires que ceux qui s'opposent depuis toujours au droit à l'IVG.

Oui, il faut revendiquer l'aide active à mourir, car sans elle, le droit à l'euthanasie resterait un vain mot, un droit sans effet.

Après les différentes études, on pouvait espérer que le projet de loi bioéthique traiterait du problème de la fin de vie :

- Avec l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental, d'avril 2018 on a pu, comme l'ADMD, se réjouir car avec sa « *sédation profonde explicitement létale* », et sa « *dépénalisation conditionnelle de l'aide à mourir* », il s'agissait de créer un nouveau droit qui consisterait en un soin ultime, un droit sous condition à une euthanasie ou à un suicide assisté.
- Il y a celui de l'Agence de la bio-médecine, en janvier 2018, celui du Conseil d'État, en juin 2018,
- Puis, celui rendu par le Comité Consultatif National d'Ethique, en septembre 2018, au terme des Etats-généraux consacrés à cette question et en particulier l'« **Opinion du Comité citoyen sur la fin de vie** » mis en place dans ce cadre:
« Les deux-tiers d'entre nous tiennent la position suivante : « Nous souhaitons donc que la loi puisse ouvrir la possibilité au suicide assisté et à l'euthanasie au sein des alternatives de la fin de vie, et de les intégrer aux possibilités des directives anticipées certaines conditions. ... Ces droits doivent être limités aux patients atteints d'une maladie incurable, avec une espérance de vie inférieure à six mois. »

Des millions de citoyens le demandent (au moins deux sondages le prouvent)

- l'étude IFOP d'octobre 2014 pour l'ADMD l'a largement démontré.
- Et, celui de mars 2019, réalisé par IPSOS pour "Lire la Politique", intitulé « *La situation des libertés publiques en France* », l'a confirmé : 96% des Français se déclarent en faveur de la légalisation de l'euthanasie).

Tout cela militait également pour que l'Assemblée nationale s'en empare une nouvelle fois.

Nous connaissons la présence d'une réaction influente et active au sein de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur la révision de la loi relative à la bioéthique. Des spécialistes auto-proclamés de la morale y défendent leurs valeurs cléricales. (M. Touraine, vous êtes bien placé pour le savoir !) Cela explique sans doute que la mission ait écarté de son champ d'information l'aide médicale à mourir en faveur des personnes en fin de vie, atteintes d'un mal incurable à l'origine de souffrances physiques et psychiques intolérables :

« Nous pouvons et devons toujours prendre soin des vivants, sans raccourcir leur vie de nous-mêmes mais sans non plus résister à leur mort ». Dixit le Pape François et, d'ailleurs la Conférence des Evêques de France a repris à son compte que :

« L'agonisant ne demande en général pas à mourir. Inconscient, même s'il râle, il ne souffre le plus souvent plus ».

Ces mêmes résistances expliquent sans doute que mardi 15 octobre 2019, la loi qui a été adoptée, sur le point qui nous préoccupe ce matin, a tourné le dos à l'aspiration majoritaire de la population.

Le CCNE et le Conseil d'État avaient au moins examiné cette question.

La Libre Pensée a, d'ailleurs été auditionnée par l'assemblée nationale sur le projet de loi bioéthique et nous remercions monsieur le député Alain Touraine de l'avoir permis.

La Fédération nationale de la Libre Pensée a regretté fortement que la question ait été rejetée sans autre examen.

Au regard de la liberté de conscience reconnue à tout individu par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905 et compte tenu également de la dépénalisation du suicide depuis la Révolution française, la sédation profonde et continue ne répondant pas à tous les cas de détresse des patients face à la maladie, à l'instar de ce qui se pratique dans des pays voisins, notamment la Belgique et la Suisse, la LP est favorable à la création d'un droit à une aide à mourir en faveur des malades atteints de maladies incurables et subissant des souffrances insupportables.

Il convient de le réaffirmer, le législateur doit ouvrir aux patients atteints d'une maladie incurable entraînant des souffrances insupportables, le droit de bénéficier, à leur demande, d'une aide médicale à mourir.

Oui, comme le concluait la Tribune cosignée par 156 députés, issus d'horizons divers, dont M. Jean-Louis Touraine, parue dans Le Monde du 28 février 2018 :

« Il est temps de sortir de l'hypocrisie qui prive certains d'une aide souhaitée et qui impose à tous une agonie pénible. Il convient de donner aux malades en fin de vie la libre disposition de leur corps et, c'est essentiel, de leur destin. ».

Je vous remercie.

DOSSIER REMIS AU DEPUTE JEAN-LOUIS TOURAINE, AU PRESIDENT DE L'ADMD, JEAN-LUC ROMERO—MICHEL ET AU DELEGUE DU RHONE HUBERT SAPIN, A L'ISSUE DE LA REUNION.

- Le communiqué du 1^{er} septembre 2019 que la Fédération Nationale de la Libre Pensée a publié à la suite de son audition à l'Assemblée Nationale sur les lois bioéthiques le 29 août 2019 ;
- La déclaration de Dominique GOUSSOT, Responsable de la commission Droit et laïcité de la Fédération Nationale de la Libre Pensée, devant la Commission de l'Assemblée nationale ;
- Les propositions d'amendements que la Libre Pensée a déposées.